

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mardi 1<sup>er</sup> mai : ouverture de la pêche du brochet

L'ouverture nationale de la pêche dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie aura lieu mardi 1<sup>er</sup> mai 2018. Plus connue sous le nom « d'ouverture de la pêche du brochet », cette date tant attendue de la plupart des 276 832 pêcheurs de la région Auvergne – Rhône-Alpes marque le lancement de la pêche des carnassiers.

#### Découvrir et pratiquer la pêche du brochet du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 27 janvier 2019

Le brochet est une espèce commune et emblématique des eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie de la région Auvergne – Rhône-Alpes. On le retrouve partout, dans les étangs, les rivières calmes, les grands lacs, les fleuves et les marécages qu'il affectionne pour leur végétation aquatique dense et leurs eaux tranquilles et peu profondes.

Ce prédateur solitaire est très apprécié des pêcheurs de loisir car il promet des parties de pêche sportives avec des spécimens pouvant atteindre plus d'un mètre de long ! Sa forme allongée, ses nageoires puissantes et ses capacités à se fondre dans son environnement grâce à une robe pleine de nuances, font de ce poisson un prédateur capable de lancer une attaque fulgurante et redoutable avec ses 700 dents.

Pour pêcher le brochet, il faudra s'armer de patience car tapis sous un couvert végétal, c'est un poisson qui se tient discret, à l'affût de ses proies. Aussi, il saura satisfaire et attirer la curiosité des jeunes pêcheurs adeptes de la pêche aux leurres artificiels, des pêcheurs plus traditionnels qui pourront pratiquer la pêche au poisson mort-manié et les partisans de la pêche au vif.



© Laurent MADELON (FNPF)

#### Pêcher les carnassiers en Auvergne – Rhône-Alpes

Grâce à la diversité de ses milieux adaptés aux carnassiers, la région regorge de nombreux sites de pêche pour trouver brochets, perches, black-bass, sandres et silures.

Il sera ainsi possible de pêcher dans :

- **De nombreux plans d'eau** tels que les 2 500 ha de lacs de barrage du Cantal, le plan d'eau touristique du Chambon dans le Puy-de-Dôme, le très réputé lac de Villerest dans la Loire pour la pêche des carnassiers, le lac du barrage de Lavalette en Haute-Loire ou les incontournables lacs naturels d'Aiguebelette et du Bourget en Savoie, ainsi que le célèbre plan d'eau de Grand Large dans le Rhône ;
- **Les rivières de 2<sup>ème</sup> catégorie** tels que les 1 200 km de cours d'eau qu'offre le département de l'Ain, les 700 km de rivières, îlons et contre-canaux de la Drôme mais aussi les grands milieux caractérisés par le fleuve Rhône qui traverse plusieurs départements de la région ;

Contact presse :

Sarah MOSNIER – communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr – 04.72.18.56.01

- **Des sites de 1<sup>ère</sup> catégorie** à l'image de la Haute-Savoie où la pêche du brochet peut se pratiquer dans le lac Léman et le lac d'Annecy selon une réglementation spécifique ;
- **Des parcours spécifiques** comme le plan d'eau « no-kill carnassier » de La Terrasse en Isère ou encore le parcours « rando-fishing » à Moulins dans l'Allier pour pêcher les carnassiers aux leurres de manière itinérante.
- **Des sites de pêche en milieu urbain** comme le plan d'eau des eaux bleues de Miribel (69) ou du street-fishing sur le fleuve Rhône en Ardèche.

Outre les nombreuses animations de découverte et d'initiation à la pêche aux carnassiers proposées par les structures associatives de pêche de la région Auvergne – Rhône-Alpes, les fédérations départementales de pêche œuvrent activement pour la préservation du brochet, en réalisant des empoissonnements annuels et des travaux de restauration des zones de reproduction favorables à l'espèce.

## Comment se préparer pour l'ouverture ?

### Quelques conseils :

- **Optez pour le meilleur endroit et le meilleur moment.** La pêche du brochet sera plus prometteuse à l'aube, au crépuscule et par temps nuageux. Vous le trouverez davantage en bordure des plans d'eau, dans les végétaux aquatiques immergés ou flottants.
- **Armez-vous de patience,** surveillez votre flotteur et adaptez-vous au comportement et à l'humeur du poisson.
- **Privilégiez la pêche aux leurres artificiels,** elle provoque moins de blessures. Pensez aussi à utiliser un hameçon simple car il ferre mieux le poisson et ne l'abîme pas.
- **Prévoyez du matériel robuste** capable de résister au combat face à un joli brochet et à ses dents acérées.
- **Manipulez le poisson avec précaution** en le sortant de l'eau et/ou en le remettant à l'eau. Vous pouvez le saisir derrière les ouïes par la mâchoire inférieure (sans trop le serer) ou le mettre à l'épuisette.

### Quelques règles à respecter :

- **Être porteur d'une carte de pêche,** délivrée chez un dépositaire ou directement sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)
- **Se renseigner auprès de son association de pêche** (AAPPMA) ou de la fédération de pêche départementale pour connaître la réglementation locale relative notamment aux quotas et tailles de capture des carnassiers.
- **Relâcher le poisson en deçà de la taille réglementaire** afin de permettre sa reproduction.
- **Ouvertures spécifiques :** La pêche du sandre est autorisée à partir du samedi 2 juin 2018 dans certains départements et la pêche du black-bass à partir du premier week-end de juillet.

**Plus d'informations sur le site de l'ARPARA**

[www.peche-auvergne-rhonealpes.fr](http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr)

**Contact presse :**

Sarah MOSNIER – communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr – 04.72.18.56.01